



Régie intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE
AMHERST, ARUNDEL, BRÉBEUF, HUBERDEAU ET MONTCALM


EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 13 janvier 2020, les membres du conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest ont adopté la procédure suivante:

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette procédure au bureau de sa municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 14 janvier 2020


Annie Bellefleur
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e) Michael Doyle Directeur général
de la municipalité de Montcalm

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest mentionné ci-haut en l'affichant aux endroits désignés par notre conseil municipal.

